

Arrivée de Monsieur RICHARD Nicolas à 20h45.

2) *Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de créer un emploi correspondant au grade d'avancement, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la création, au 1^{er} avril 2018, d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles dans le cadre d'un avancement de grade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention (Mr Garnier Jean-Luc), 13 voix pour :

- APPROUVE la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles au 1^{er} avril 2018
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) *Construction des vestiaires du stade communal et d'une salle de convivialité – demande de subvention auprès de la Préfecture – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux*

Les installations existantes depuis 1982 pour les vestiaires du stade et 1977 pour la salle d'activité de type « mille club » présentent des problèmes d'énergie, d'isolation, et de sécurité les rendant obsolètes, une réhabilitation aurait été trop coûteuse.

Le projet étudié depuis janvier 2017 débutera courant 2018, celui-ci a été validé par le conseil municipal, il portera sur un bâtiment reprenant les mêmes caractéristiques nécessaires aux activités historiques, la construction s'appuiera sur des technologies innovantes, environnementales et énergétiquement performantes, panneaux photovoltaïques, production de gaz pour l'énergie du chauffage et l'eau des sanitaires, avec un bâtiment classé RT.

Le financement est assuré par un prêt que la collectivité a contracté, à hauteur de 550 000,00 €, soucieuse de l'effort qu'elle produit, elle doit cependant reconnaître et soutenir l'importante implication associative sur le territoire communal par la mise à disposition de structures performantes et sécurisantes pour les utilisateurs.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 à hauteur de 177 999,50 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

| | Recettes HT | Dépenses HT |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| DETR (35 %) | 177 999,50 € | |
| Région - Contrat métropolitain (40%) | 160 000,00 € | |
| Fédération de foot | 15 000,00 € | |
| Commune | 155 570,50 € | |
| Etudes | | 55 630,00 € |
| Démolition | | 28 838,00 € |
| Travaux | | 393 600,00 € |
| Aménagement Extérieur | | 30 502,00 € |
| | 508 570,00 € | 508 570,00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de construction des vestiaires du stade communal et d'une salle de convivialité
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 pour un montant de 177 999,50 €

4) Aménagement de voirie des centres bourgs de Soulaire et Bourg – demande de subvention auprès de la Préfecture – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

La commune de Soulaire et Bourg se soucie d'entretenir régulièrement sa voirie. Ce projet est réfléchi depuis plusieurs années avec la commission voirie, le bureau d'études et les riverains. La circulation des véhicules et des piétons, le stationnement ainsi que la mise en accessibilité de la voirie font l'objet de ce projet.

Les objectifs du projet sont :

- créer un cheminement piétonnier qui respecte les règles d'accessibilité
- structurer le stationnement
- rénover la voirie
- séparer les flux de circulation
- limiter la vitesse sur les RD : aménagement d'entrée des bourgs, création d'écluses et de plateaux

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 à hauteur de 177 344,13 €.

Le plan de financement global de ce projet est le suivant :

| | Recettes HT | Dépenses HT |
|--------------------|--------------|--------------|
| DETR (35 %) | 177 344,13 € | |
| Région – Mesure 35 | 50 000,00 € | |
| Amendes de police | 20 000,00 € | |
| Commune | 259 353,37 € | |
| Etudes | | 28 400,00 € |
| Travaux | | 478 297,50 € |
| | 506 697,50 € | 506 697,50 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention (Mr Richard Nicolas), 13 voix pour :

- ADOPTE l'opération d'aménagement de voirie des centres bourgs de Soulaire et Bourg
- APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus
- SOLLICITE une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 pour un montant de 177 344,13 €

5) Modification du réseau électrique (Haute Tension)

Le bureau d'études Topo Etudes est chargé par Enedis d'un projet de modification du réseau électrique (Haute Tension), il s'agit de la pose d'un câble Haute Tension souterrain sur 10 mètres, rue Principale, jusqu'au poste de transformation électrique existant, place de la Découverte, sur la parcelle cadastrée D 1682, dont la commune de Soulaire et Bourg est propriétaire.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux, une convention de servitudes doit être signée entre Enedis et la commune de Soulaire et Bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention avec Enedis
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

- Délibération : création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe

Jean-François Raimbault : pour cette délibération et la suivante, il s'agit de promotions par avancement de grade, possibles par rapport à l'ancienneté.

- Délibération : création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Jean-Luc Garnier : je m'abstiens pour plusieurs raisons :

- la masse salariale est importante en 2018
- le salaire annuel de la personne concernée est en progression de 9,33 %
- cette augmentation n'est pas obligatoire
- j'aurais préféré attendre que le budget soit bouclé avant que cette décision soit prise et effective au mois d'avril

Jean-François Raimbault : cette personne est passée à temps plein, de plus elle a des responsabilités comme accompagner les enfants selon des protocoles précis.

- Délibération : construction des vestiaires du stade communal et d'une salle de convivialité – demande de subvention auprès de la Préfecture – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Jean-François Raimbault : les subventions sont estimées selon un maximum connu à ce jour et demandées avant le commencement des travaux. Nous aurons probablement la réponse des attributions fin mars, mais nous ne les toucherons qu'après le paiement des factures. Nous devons faire un prêt car nous devons avancer les sommes en TTC et les subventions ne seront versées qu'après, sur le HT. Le pourcentage de la DETR est sur l'ensemble des travaux alors que celui de la Région n'est pas sur la totalité.

- Délibération : aménagement de voirie des centres bourgs de Soulaire et Bourg – demande de subvention auprès de la Préfecture – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Jean-François Raimbault : la Mesure 35 favorise le milieu rural et la sécurisation. Les aménagements ne seront pas possibles à Soulaire en 2018 et à Bourg en 2019, puisqu'ALM ne peut pas faire le relevé des réseaux avant fin 2018, de plus Enedis doit faire des travaux pour l'enfouissement de câbles, donc nous allons avoir 1 an de retard sur le programme de voirie. Par conséquent, nous débiterons par Bourg au lieu de Soulaire. La mise en conformité des réseaux sera prise en charge par ALM, le reste par la commune.

Nicolas Richard : je m'abstiens car je souhaite avoir un plan de trésorerie plus précis.

- Délibération : modification du réseau électrique (Haute Tension)

Jean-François Raimbault : les travaux d'Enedis portent sur le renforcement du réseau reliant les postes de la place de la découverte, de la rue des treilles, de la mussière. L'objectif est d'assurer une continuité de distribution du courant en cas de coupure. Les voies communales impactées par ces travaux sont la rue principale, le chemin du lavoir, la rue des treilles, le chemin de l'ormeau, la route de Cheffes, la route de Briollay (sur le chemin piétonnier). Cette situation remet en cause nos travaux prévus en voirie et ceux déjà effectués. Cependant, Enedis remettra en état ce qui sera défait. Nous aurons certainement des délibérations à prendre pour de futures interventions sur d'autres secteurs.

- Questions diverses :

Jean-François Raimbault : le commerce de Bourg a été acheté par un couple de jeunes qui souhaite ouvrir un bar/tabac/jeux dans un premier temps et le restaurant à moyen terme. Ils sont issus de la restauration, au départ ce n'est que lui qui y travaillerait, après ce serait les deux. Nous aurons donc à nous prononcer sur la rétrocession de la Licence IV. Ils doivent revenir vers nous avec un dossier puis nous ferons un rapprochement avec l'ALDEV car dans le cadre de la revitalisation des bourgs par le commerce, ils pourraient obtenir des subventions. La cuisine a besoin d'un rafraîchissement et de matériel aux normes, il y a aussi un problème d'accessibilité à voir.

Merci pour vos réponses en ce qui concerne le logo de la commune, deux choix sont ressortis, je vais vous les renvoyer afin de valider la version définitive, comme ça nous pourrions les apposer sur nos documents.

Un compte rendu de la réunion voirie va être envoyé à tout le conseil municipal, le 17 mars il est prévu un tour de la voirie pour identifier les zones à pointer et à traiter.

Jean-Luc Garnier : avant d'envisager des travaux et des déviations, il faut que les voies pour les déviations soient en bon état.

Stéphane Landrau : il n'y avait pas beaucoup de monde à la réunion publique, seulement une cinquantaine de personnes, de la même tranche d'âge que d'habitude, comment attirer les plus jeunes ? L'organiser un jeudi soir ?

Marina Toullier : peut-être faut-il diffuser une « info cartable » pour toucher les parents, distribuer des flyers, ne pas faire ça un vendredi soir.

Stéphane Landrau : nous pourrions aussi utiliser le compte Facebook de la mairie.

Chantal Blot : il a été demandé également qu'un calendrier avec tous les événements qui ont lieu dans la commune soit inséré dans le bulletin communal, comme cela s'est déjà fait.

Franck Predonzan : il faudrait réfléchir à un nom pour les « vestiaires et la salle de convivialité » qui vont remplacer le « mille club ».

Jean-François Raimbault : ce serait bien de faire une consultation pour ça.

Marina Toullier : est-il prévu autre chose que la Journée Citoyenne ? Nous pourrions organiser un vide grenier par exemple.

Angélique Eloy : l'APE a organisé un vide grenier, cela n'a pas eu beaucoup de succès.

Isabelle Chauveau : nous avons organisé 3 réunions dans ce sens, mais nous ne sommes pas tous d'accord sur le principe, il n'en ressort rien.

Jean-François Raimbault : pourquoi pas une fête de la musique ? C'est facile à organiser sur une soirée, pour fédérer et motiver les personnes, mais il ne faudra pas la faire le même jour qu'Angers, afin d'avoir plus de participants.

Chantal Blot : ce jeudi 22 février, à la salle Tabarly, à 18h30, nous avons invité les associations pour le déménagement du « mille club » et la réorganisation des placards. La commission « associations » s'est réunie pour définir les nouvelles modalités d'attribution des subventions aux associations.

Jean-François Raimbault : un courrier va être envoyé à ce sujet aux associations.

Chantal Blot : la boîte à bouchons de Bourg serait mieux à l'abri, il y a de l'eau dedans, par contre, elle est pratiquement pleine de bouchons !

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.